

EDITO :

Le gouvernement n'augmentera pas le point d'indice l'année prochaine, a déclaré le 18 juin la ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu. Gelé depuis 2010, le point d'indice ne sera donc toujours pas réévalué. Le gouvernement fera toutefois un geste pour les agents de catégorie C : **« plus de 700 000 agents sont payés équivalent smic, et quand le smic augmente, je suis obligée de prendre un arrêté pour augmenter ces fonctionnaires là »**. Syndicats et gouvernement ont rendez-vous à la fin du mois, normalement le 29, pour poursuivre les discussions sur une revalorisation des salaires des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2014. Le secrétaire général de la CGT fonction publique, Jean-Marc Canon, a jugé « hallucinant » que la ministre fasse une telle annonce par voie de presse le 18 alors qu'elle voit les syndicats régulièrement et que la conférence sociale des 20 et 21 juin approchait. Conférence sociale au cours de laquelle la même ministre de la réforme de l'Etat, présidait une table ronde sur l'avenir des services publics. Quatre heures de concertation pour esquisser ce que seront les services publics de demain. Et pas de place pour parler des sujets qui fâchent, alors qu'ils sont nombreux : gel du point d'indice, la refonte du mode de calcul de la retraite des fonctionnaires après la publication du rapport Moreau, suppressions massives de postes, etc.

Non, la crise financière n'est pas derrière nous et les causes ne sont ni régulées, ni jugulées. Cette crise du capitalisme est une crise économique, sociale et écologique d'une rare violence. A Bercy et dans les établissements économiques et financiers, l'objectif est de continuer à réduire les emplois avec pour conséquences une dégradation sans précédent des conditions de travail, une accumulation des risques psycho-sociaux et une dégradation avérée des services aux populations. Il faut changer de cap ! C'est ce que la CGT a dit au Ministre de l'économie et des finances le 30 mai dernier. Le message a été clair : cette politique est indigne d'un gouvernement de gauche. Mais autant uriner dans un violon. Le président a été élu, mais ce n'est pas lui qui gouverne...

Exit la RGPP : OUAAAIS ! Place à la modernisation de l'action publique : ÔÔÔÔÔ...

Maintenant que la MAP est mise, ils ont bien l'intention de nous faire manger. Encore faudrait-il qu'on reste assis à une table où « négociation » n'est pas au menu. La CGT condamne sans appel la MAP et ses évolutions, qui remettent en cause les droits et garanties des agents, inscrits dans le titre I du statut général des fonctionnaires, et les règles de gestion acquises à la DGFIP en matière de carrières et de mutations. Plus largement, de telles évolutions pourraient générer de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales. La DG devrait sortir le 9 juillet prochain le résultat de ses intenses réflexions résumées dans sa « démarche stratégique ». D'ores et déjà, les éléments qui nous parviennent ne vont évidemment pas dans le bon sens...adaptation du réseau aux communautés de communes, rôle toujours plus important des niveaux régional et interrégional, fusion de services, intensification de la dématérialisation...Les évolutions profondes de la DGFIP peuvent préparer la mise sous tutelle préfectorale qui cadre parfaitement avec la nouvelle étape de décentralisation en cours et avec les travaux menés dans la fonction publique en matière de carrière et de mobilité entre les 3 versants.

Les coups portés aux garanties des personnels, le développement de la fonctionnalité des emplois, de la précarité, de l'écrasement de la grille de rémunération, une vision des missions ignorant l'intérêt général et les besoins des citoyens, appellent à une prise de conscience urgente et à une riposte à la hauteur.

La plainte d'une campagne (SIP)

A la fin de la campagne d'accueil IR 2013, nous vous présentons quelques morceaux choisis d'une drôle de missive écrite par un agent des finances publiques après une longue journée de réception :

« Chaque début d'année, nous agents de ce ministère redoutons la nouvelle loi des finances. Plus les années passent, plus nous sommes en droit de penser que les hauts fonctionnaires et les législateurs ne font pas que marcher sur les moquettes épaisses des parlements nationaux. Non ils la fument tous et sans exception ! Ils sont pris d'une frénésie de réécriture des textes.

Ce n'est pas nous, agents de base, qui avons inventé le bouquet de travaux avec ses multiples taux de déduction, ses trois dates, ses 6 catégories de travaux, ses actions en duo, en triple, en solo, le tout saupoudré de nouvelles normes environnementales.

Ce n'est pas nous, agents de base, qui avons décidé de créer 207 cases supplémentaires pour ta déclaration d'impôts sur le revenu 2012. Ce n'est pas par pur hasard que la 2042 complémentaire est passée en quelques années de 4 à 10 pages.

Ce n'est pas nous, qui sur les revenus fonciers rajoutons chaque année une autre couche à ces mille feuilles fiscaux. Étonnant revenu foncier, avec son Malraux, son Perissol, son Scellier, ses Robien, ses Borloo, ses Besson, et maintenant son Duflot.

Ce n'est pas nous, déclarant étranger, qui avons décidé de te taxer aux prestations sociales avec des conditions d'appartenance à notre sécu aussi claire qu'une rivière boueuse, des conditions d'exonération sur lesdites prestations faisant appel à l'année n-2 et 4 taux différents.

Ce n'est pas nous qui multiplions les rabots, qui enlevons sur la notice simplifiée le mode de calcul.

Ce n'est pas nous, qui faisons passer la brochure pratique de l'impôt sur le revenu de 330 pages en 2011, à 344 pages en 2012 et à 381 pages en 2013.

Ce n'est pas nous, qui avons décidé de retenir jusqu'au 30 avril les annexes papiers (2044, 2042C) faisant revenir le contribuable de nouveau à notre accueil débordé.

Le tout se cumulant les uns aux autres. Si on nous voyait au bout de quelques heures de réception, émettre un souffle de dépit, [...], c'est notre cerveau qui hurle pour se libérer de ce carcan impénétrable.

Pour conclure, cher déclarant, tu n'as pas fini de te précipiter dans nos accueils bondés.

Alors nous te disons avec compassion :

« Bienvenue dans notre galère, cher camarade d'infortune ».



Service Publicité foncière de quoi parle-t-on ?

La publicité foncière a pour finalité de garantir la sécurité des transactions immobilières en portant à la connaissance de tous et en les rendant opposables les droits exercés sur les immeubles.

Les deux composantes majeures de la mission consistent :

à publier au fichier immobilier les actes et bordereaux dans l'ordre de leur réception tel qu'il est consigné au registre des dépôts, en veillant à cette occasion au respect du formalisme nécessaire pour fiabiliser le contenu du fichier ;

à délivrer, notamment aux rédacteurs d'actes, des renseignements certifiés sur les immeubles sur une période de 50 ans et dans un délai de dix jours

Durant la dernière décennie la publicité foncière a connu de profondes transformations.

L'informatisation des bureaux des hypothèques a modifié de manière radicale les process de travail :

La mise en place de Fidji a conduit à la dématérialisation du fichier immobilier et à une réorganisation de la chaîne de travail. Une polyvalence accrue (où l'agent suit le dossier du dépôt à l'envoi) a été mise en place allant jusqu'à l'auto vérification et mettant en danger la fiabilité du fichier. Le seul but de cette démarche c'est la satisfaction des indicateurs de productivité mis en place par l'administration au mépris de la qualité mais aussi des conditions de travail des agents.



Depuis début 2006, l'administration a lancé le développement de l'application télé@ctes. L'objectif poursuivi par l'administration était d'améliorer la qualité des dépôts en réduisant le nombre de refus et de rejets tout en accélérant les échanges par le biais de serveurs. Les actes dématérialisés sont exploités informatiquement pour alimenter la base nationale des données patrimoniales (BNDP) et la mise à jour de Majic3. La volonté de l'administration est de recentrer les agents vers le contrôle et l'intégration dans Fidji.

C'est une course effrénée à la productivité qui règne souvent dans les conservations des hypothèques sur fond de suppressions d'emplois massives, (pour 2010 plus de 400 suppressions).

La publicité foncière va mal. Les chiffres sont éloquentes. Au 31/12/2010 le délai médian de mise à jour du fichier est de 30 jours (le délai moyen est de 35 jours), contre 12 jours au 31/12/2009 et 13 jours au 31/12/2008. Pour exemple en 2013, Saint-Brieuc, le délai est de 110 jours, Loudéac, 80 jours.

De 2008 à 2010, la mission publicité foncière a perdu 603 agents en effectifs présents (-17 %).

D'autres conséquences se manifestent et s'amplifieront dans les années à venir :

L'absence de remplacement des collègues expérimentés, crée des situations de perte brutale du savoir, qui aggravent l'effet des suppressions d'emplois.

La qualité du service de la publicité foncière se dégrade, alors qu'il est l'un des garants du droit de propriété dans notre pays.

ET après ?

Moins d'agents, une augmentation des tâches, des fermetures de services, des regroupements de services insupportables, des déménagements, de nombreux travaux, des locaux sales, une baisse drastique du budget de fonctionnement, des fournitures qui se font rares, la liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Le constat est accablant pour tous les agents de la DDFiP qui ont vu leurs conditions de travail se détériorer ces cinq dernières années.

Les agents n'en peuvent plus : l'administration en demande chaque jour un peu plus, sans leur donner les moyens d'assurer les missions.

Des tensions peuvent apparaître entre collègues qui sont au bord de la rupture. Cette souffrance au travail peut conduire à un syndrome d'épuisement professionnel (ou burn-out).

La fusion est à peine achevée que l'administration pense déjà à d'autres réformes pour achever le démantèlement du service public.

Et pour ce faire, elle a lancé une grande opération de communication au travers de la démarche stratégique. L'objectif était de faire adhérer les agents aux changements en leur laissant l'impression que leur avis allait être pris en compte. Le problème est que ces changements ne sont motivés que par la réduction des déficits publics du fait de la soumission du gouvernement au respect du TSCG (Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance) imposé par l'Europe.



SOLIDAIRES, PAS SOLITAIRE, C'EST ÇA LA CGT, ALORS JE ME SYNDIQUE

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel (si oui combien) :

Lieu de travail :

Téléphone :

Adresse électronique :

Date :

Signature :